

COMMENT L'ÉTAT FRANÇAIS LAISSE PILLER SES BREVETS :

En 2002, Catherine Bouthiaux dépose des brevets pour protéger un procédé révolutionnaire dans la traçabilité et la lutte anti-contrefaçon : c'est en quelque sorte le plus petit « *passport* » au monde pour tous les produits.

Salués et récompensés par l'état français, repris par l'ensemble du corpus presse depuis 2002, ces brevets, d'une efficacité affirmée reconnue par tous, auraient été détournés.

C'est à partir d'août 2004 (le 24) : que Catherine Bouthiaux a commencé à remettre des documents confidentiels sur sa solution à la Direction nationale d'un grand corps de notre administration nationale, avec une clause de confidentialité.

Or, en avril 2005, soit 8 mois plus tard : Catherine Bouthiaux apprend que ses brevets sont utilisés pour définir la norme AFNOR que l'imprimerie nationale est en train d'établir.

La supercherie devient énorme. Catherine Bouthiaux s'indigne ouvertement d'autant qu'elle peut prouver, dates de dépôts de brevets à l'appui (et antériorité d'articles dans la presse La Tribune, Ripostes, Sud-Ouest...), la spoliation de son travail.

Des négociations commencent alors, négociations qui n'aboutiront jamais. Sauf à laisser le temps à des sociétés de lancer frauduleusement la commercialisation de l'invention ; sociétés qui, comme par hasard, sont dirigées, administrées, directement ou indirectement, par les interlocuteurs auxquels Catherine Bouthiaux a exposé son procédé et à qui elle a remis des documents techniques couverts par les brevets !

C'est dans ce contexte que la société A___, basée en Suisse et créée en 2004, compte parmi ses dirigeants M. D... qui a vanté sans retenue l'ingéniosité du procédé de Catherine Bouthiaux et a mis en place une stratégie de développement du procédé à l'international sans autorisation de l'intéressée ; on y trouve également Serge T..., présenté par des membres de la direction de l'Imprimerie Nationale comme leur conseiller et devenu depuis Directeur Commercial de la société A___.

En juin 2005 au salon Vinexpo, Catherine Bouthiaux constate le détournement de ses brevets.

Elle alerte le Ministre de l'Industrie qui confie une médiation à un groupe composé de députés, sénateurs et hauts fonctionnaires qui, après enquête, recommandent une transaction !

De multiples rencontres seront dès lors menées... mais n'aboutiront jamais, laissant ainsi le temps à quelques entités industrielles de commercialiser dans plusieurs pays une invention exploitée à partir d'un brevet détourné !

Catherine Bouthiaux se réjouit certes du succès de son brevet, mais elle se désole de constater ces détournements orchestrés au plus haut niveau avec la passivité d'une partie de l'Exécutif de l'État.

Dans l'attente des suites judiciaires, une question fondamentale se pose : alors que le dépôt des brevets est fort coûteux et qu'il se révèle, comme ici, ne pouvoir effectivement protéger un petit inventeur indépendant, malgré une information alarmante transmise aux autorités ministérielles, qui, en France, aujourd'hui ou demain, va protéger les idées des créateurs ? qui va avoir le cran de cesser de privilégier les grands groupes financiers ?

Faut-il donc partir déposer des brevets aux USA pour être protégé de quelques affairistes de son propre pays ?